



Non concerné par facture

Par Yulia

Bonjour,

Le local en dessous de mon appartement a été reloué et des travaux ont été faits. Les artisans ont posé un chauffage d'appoint qui a marché nuit et jour et se sont branché sur le compteur des communs. Grosse facture est arrivée et le propriétaire de l'immeuble nous demande, à nous les autres locataires de payer pour cette facture de chauffage qui concerne le local uniquement.

Est-ce qu'il a le droit de nous facturer cette facture ?

Par isernon

bonjour,

les artisans avaient-ils l'accord du propriétaire pour se brancher sur les communs ?

- en l'absence d'accord, il s'agit d'un vol de courant, le propriétaire doit déduire le coût de cette consommation non autorisée de la facture des entreprises.

- si accord du propriétaire, il faut connaître les conditions de ce branchement et les conditions de facturations.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce local n'a-t-il pas de compteur individuel ?

Les travaux ont duré combien de temps ?

Avez-vous signalé ce branchement "sauvage" au propriétaire ?